

De STUDIO SM à ADF-BAYARD MUSIQUE

Un coquet pavillon, rue Perronet à Neuilly. A l'étage, le Centre de Pastorale Liturgique, le CPL. Au sous-sol, les bureaux de Studio SM. Entre le sous-sol et l'étage les va-et-vient sont fréquents en ces années 50-60. Le commercial et le pastoral font bon ménage. Il faut dire que la personnalité du Père Gelineau y est pour beaucoup. « Tonton Joseph », comme l'appelle affectueusement la fille du patron de Studio SM, est souvent là pour conseiller, orienter, encourager la maison de disques naissante.

Depuis, les choses ont changé. Entre les éditeurs de musique liturgique ou de chanson chrétienne, d'une part, et les responsables nationaux de la musique dite Sacrée, le torchon brûle parfois, et il ne dégage pas toujours une odeur d'encens.

Que s'est-il donc passé ? Tentons une rétrospective. Partielle. (Partiale ?).

Passionné de chant grégorien, Maurice Robreau, fonde Studio SM (S comme Simone, M comme Maurice), et se spécialise dès le début dans l'enregistrement du chant grégorien (Grand prix du Disque Charles Cros en 1949 pour le *Salve Regina* enregistré à l'abbaye de Cîteaux). Robreau contribuera aussi à faire connaître le chant liturgique en français. Au départ, le disque servait d'outil d'apprentissage et de modèle sonore pour une nouvelle manière de chanter, en particulier pour les « Psaumes » de Gelineau (1953), succès mondial, grand Prix du disque de l'Académie Charles Cros. Sans le support du disque, les psaumes n'auraient peut-être eu aucun succès. Maurice Robreau n'a créé le label « Arc-en-Ciel », dédié aux disques pour enfants, qu'en 1973, il y a tout juste 40 ans, et presque à contre-cœur. Il aurait préféré rester dans le domaine du chant et de la musique à caractère religieux. Mais, ce label a fini par héberger une riche palette de chansons.

On peut dire que jusqu'à la fin des années soixante, la « chose musicale » en liturgie, outre le chant grégorien, reposait entre les mains de prêtres ou de religieux, qui possédaient une solide culture biblique, théologique, liturgique. Certains d'entre eux étaient d'excellents musiciens. Gelineau, Deiss, David Julien, René Reboud, Jef Marthouret. Ils avaient même formé une association ainsi que la revue « Eglise qui Chante » pour promouvoir le chant liturgique de qualité et réfléchir à l'action liturgique... Disques et partitions reflétaient des expériences musicales vécues d'abord en paroisse. Les musiques baignaient dans un style néo-modal, néo-grégorien, avec souvent des tournures folkloriques.

Or, vers le milieu des années 60 (les fameuses sixties), un genre de musique inhabituel a fait son apparition à travers le monde dans les célébrations catholiques et protestantes, en particulier lors des « messes de jeunes ». Guitares, batteries, sont entrées dans les églises. De vives polémiques ont éclaté, mais dans l'ensemble, les responsables de musique liturgique accueillirent avec une certaine bienveillance cette « *musique rythmée* », comme on l'avait appelée improprement. A preuve les nombreux articles et recensions que l'on trouve dans la revue « *Eglise qui Chante* » de ces années-là.

Que s'est-il donc passé ?

Ce phénomène de « *musique rythmée* » est apparu à une période de grands bouleversements. Mai 68, Woodstock, la Beatlemania, fascination pour la culture noire – *black is beautiful* - révolution culturelle, sexuelle, sociale, artistique, scientifique, Vatican II. Démocratisation des moyens de reproduction de la musique (disques, K7), essor de l'industrie du disque. Période de créativité foisonnante. *The times are A' Changing* chantait à juste titre le prophète Dylan en 1964.

Dans le domaine religieux, un autre phénomène avait précédé de quelques dix ans ces innovations musicales dans l'Eglise : la « *calotte chantante* », comme le surnommait G. Brassens, le légendaire Père Duval, dont le succès fulgurant a affolé la minuscule structure de Studio SM ! L'Olympia, New York, Hambourg, Londres... Le Père Duval ne chantait pas la liturgie dans les églises, mais des chansons, dans des salles de concert. C'est sans doute à l'imitation du Père Duval que peu à peu d'autres chanteurs ont emprunté les sentiers de la chanson chrétienne.

Que s'est-il donc passé ?

L'essor de l'industrie du disque et la soif d'un nouveau répertoire pour les célébrations, ont eu comme effet une abondante production. Les responsables des maisons d'édition ont certes fait un excellent travail pour dénicher dans l'enthousiasme les nouveaux talents, ils ont pris des risques, mais n'ont pas toujours été assez vigilants sur la qualité des productions, dont certaines frisaient la banalité et le mauvais goût, sur le plan des textes, des musiques ou de la réalisation. La parution en 1972 aux éditions du Levain de la série de recueils « *Chant notés* », a connu un énorme succès, surtout pour les premiers tomes, mais a fini par intégrer des chants médiocres.

Le fait est que les autorités ecclésiastiques ont également été peu critiques sur le contenu des partitions pendant un certain temps. A la décharge des uns et des autres, un sociologue remarquerait que le slogan de mai 68 « *il est interdit d'interdire* » avait contaminé les esprits, même dans le domaine du chant liturgique et chrétien. Il ajouterait que dans les périodes dites « instituanes », il est normal que le meilleur côtoie le pire : on fait le tri après coup !

Par ailleurs, plusieurs chansonniers chrétiens qui sillonnaient les régions de France en donnant des « veillées-concerts », faisaient certes, à l'image du Père Duval, un excellent travail d'évangélisation, mais, lorsque le lendemain ils étaient invités à « animer » la messe, certains d'entre eux confondaient chansons et chants rituels. Depuis les années 70 ce flou entre chant rituel et chanson religieuse pose problème.

Un autre glissement à noter : du disque comme outil au service des assemblées ou comme « modèle » d'interprétation, on est passé au disque comme promotion d'un individu. D'où l'entrée du vedettariat dans la sphère du liturgique. Les pochettes en témoignent...Néanmoins, la collection « *Célèbres chants d'Eglise* », chez ADF a rompu avec ce processus de « starisation ».

Dans certaines églises, la mise en œuvre des célébrations, confiée parfois à des « animateurs » peu compétents, manquait de tenue. La TV nous en a donné de tristes exemples.

Pourtant, tout n'était pas noir ! Cette période d'intense créativité nous a laissé des œuvres belles, profondes, dont la francophonie fait encore son miel. Rien que les noms de Didier Rimaud, Jacques Berthier, - je ne parle que de ceux qui nous ont quitté – ennoblissent le chant liturgique.

A partir de 1972 apparaissent en France de nouvelles communautés, dites charismatiques, issues du mouvement pentecôtiste américain, faisant partie de la nébuleuse que les sociologues appellent les « religions émotionnelles » ou bien les « mouvements de réveil » (revival). Ces communautés ont « réveillé » la foi, ravivé la ferveur, redonné dynamisme. Et, dans le domaine du chant, ont joué un rôle significatif :

- d'une part, chaque communauté créait et éditait son propre répertoire, qui portait en quelque sorte les harmoniques particulières de sa spiritualité. Depuis les années 75, les répertoires des nouvelles communautés ont « chapellisé » le répertoire généraliste, qui existait dans les paroisses.

- Par ailleurs, une analyse objective de ces répertoires spécifiques des nouvelles communautés, surtout dans la période allant de 72 à 85, pointerait un certain amateurisme dans l'écriture poétique et musicale ainsi qu'un accent mis sur l'émotion (typique des mouvements de « réveil »), grâce à l'utilisation quasi exclusive du langage « duel » (je-tu), qui met en relief l'expression de sentiments intimistes, plutôt que l'expression d'une foi instituée.

Ajoutons que le répertoire spécifique de Sylvanès par André Gouzes a contribué à la « chapellisation », diversification du répertoire « généraliste ».

Que s'est-il donc passé ?

Tous ces éléments ont commencé à inquiéter les responsables de musique liturgique. Ils sentaient qu'ils ne maîtrisaient plus rien, qu'un courant dérivant allait bientôt balayer tout ce qu'ils avaient bâti bien avant Vatican II. Les réactions se faisaient de plus en plus violentes face aux n'importe quoi et aux n'importe comment. Ajoutons que le style de « *musique rythmée* », qui prenait une grande extension, ne correspondait pas forcément aux goûts et à l'esthétique plus « classiques » de ces responsables. Un certain froid s'est donc installé progressivement. Le Congrès de l'Union Fédérale Française de Musique Sacrée à la Mutualité à Paris en 1977 a consommé la cassure entre l'institution et les producteurs de chants religieux, y compris la revue « Signes », initialement fondée par Studio SM, ainsi que la revue « Assemblées Nouvelles » par les éditions du Levain. Les responsables de musique sacrée accusant directement ou indirectement les producteurs de faire du commerce, et d'être responsables de la dégradation dans le domaine de la musique liturgique.

Le commerce ! On vend bien des hosties, du vin de messe, des ornements liturgiques et des chaises d'église ! Pourquoi tant d'animosité lorsqu'il s'agit de vendre du chant liturgique ? C'est que l'enjeu est de taille, car le chant *exprime* et en même temps *façonne* la foi. Si on se nourrit uniquement de navets, on aura un sang de navet. L'adage latin le dit bien : *Lex orandi, lex credendi*. Ce qu'on pourrait traduire par « Dis-moi ce que tu chantes, je te dirai ce que tu crois ! ». On comprend dès lors l'angoisse des responsables face à certaines dérives.

Mais les choses ne sont pas simples. Notre sociologue observerait que les périodes d'intense créativité foisonnante (les périodes « instituanes »), sont suivies de périodes plus longues, dites « instituées », souvent même de replis identitaires, où - mouvement pendulaire de l'histoire oblige - les positions de l'autorité se durcissent, et peuvent même (pour sauvegarder

l'essentiel) devenir autoritaires. Difficile équilibre entre autorité et autoritarisme...

Peut-on rêver aujourd'hui d'un temps où à nouveau une communication sereine puisse être établie entre...le sous-sol et l'étage ?

* *

Quelques rêves et perspectives.

Pierre Lebrun m'a demandé d'esquisser quelques orientations. Avant d'en égrener le résumé de quelques unes, je voudrais poser deux questions.

La question essentielle : Quel est le rôle d'une maison d'édition de CD/partitions dans le domaine religieux ? Quels **services** doit-on attendre d'une telle maison ? Rien que dans la présentation de la pochette d'un CD on peut déceler si la notion de « service » est bien intégrée. Rien que dans la manière dont sont réalisées les orchestrations on pourra parfois tester si l'éditeur a fait œuvre pédagogique et s'il a mis son savoir faire au service de l'esprit liturgique ou de la chanson chrétienne ou catéchétique. Cela ne va pas de soi ! Cela suppose non pas d'abord une étude de marché, mais une étude de la « convenance », le fameux « *aptum* », dont parlait Augustin. Je parie qu'alors le commercial et le souci pastoral peuvent faire bon ménage.

Autre question : Comment favoriser les disques d'auteur, sans tomber dans le vedettariat ?

EN AMONT

- 1- Concilier commerce et souci de service dans l'Eglise est un chemin de crête. Pourtant, une régulation critique exercée en amont, à l'intérieur de la maison d'édition, serait plus efficace et plus souple que la régulation exercée par l'autorité ecclésiastique, forcément plus sourcilleuse et même plus raide, comme cela est normal pour une institution. Il faudrait que le producteur ait en tête qu'en éditant une partition, il prend une responsabilité et rend un *service* à des millions de francophones !
- 2- Qu'un **comité d'écoute** aux sensibilités diverses et selon les différents secteurs (liturgie, chant chrétien, catéchèse, chansons pour enfants), donne son avis, signale les créations inabouties, et, surtout, encourage les créateurs ne possédant pas pleinement leur métier, à retravailler leurs créations. Pourquoi ne pas imaginer un guidage, un

peu à la manière des « teachers » britanniques d'antan qui suivaient tel étudiant personnellement. Ou bien prendre le temps d'envoyer aux auteurs des remarques pour qu'ils puissent progresser dans leur écriture. Se dire que les créateurs dans le domaine de la chanson de variétés ne sont pas dans le même cas de figure que les créateurs dans le domaine religieux, où les dimensions poétique et musicale ne suffisent pour juger de la qualité d'une œuvre. Le contenu – théologique, biblique ou liturgique – demande une compétence supplémentaire !

- 3- Chercher les besoins dans les différents secteurs. Et si un catalogue est déjà surchargé, freiner plutôt qu'appuyer sur le champignon.
- 4- Dans cette dynamique, poursuivre un travail de formation des auteurs-compositeurs-interprètes, en lien avec l'ACCREL et le SECLI.
- 5- Diversifier les productions : au service des assemblées démunies, mais également des chorales ou des maîtrises. Sans oublier la musique contemporaine.

ET...EN AVAL

- 1- On examine rarement *a posteriori* les productions de l'année. Il serait intéressant de cueillir par écrit une évaluation des réalisations de l'année (examiner par exemple l'adéquation des orchestrations par rapport à la matière première et au public visé : a-t-elle porté ou plutôt masqué le chant par un maquillage sonore outrancier ou inadéquat ?). Avoir éventuellement un panel d'auditeurs-utilisateurs bénévoles à qui on enverrait un questionnaire d'évaluation.
- 2- Effectuer l'évaluation des réalisations de l'année et oser le faire de temps en temps avec le SNPLS.

DANS LE DOMAINE DES ENFANTS

Une grande chance pour ADF-BAYARD MUSIQUE d'avoir dans le même giron une maison de disques et des revues spécialisées pour l'enfance, la jeunesse et les seniors, avec des rédacteurs qui connaissent leur public. Un espace de créativité s'ouvre ! Des *brain-storming* avec les équipes des revues pourraient donner des idées pour des CD-concepts autour d'un thème, à élaborer ensuite patiemment par des auteurs-compositeurs, et, pourquoi pas, par une équipe d'auteurs et de compositeurs **variés**.

Je pense à d'illustres précédents comme Henri Dès et Anne Sylvestre.

On pourrait imaginer une synergie avec les écoles de la région parisienne ou d'autres régions pour mettre sur pied tel projet. On pourrait collaborer avec les écoles libres...

Un CD préparé en collaboration avec des « experts », impliquant des allées et venues avec les créateurs, s'avère toujours fructueux. Permettez-moi un témoignage personnel. Je crois que le succès des disques « *La Chanson de l'Evangile* » (plus de 150.000 disques) est dû à l'étroite et longue collaboration des auteurs avec le Service de Catéchèse de Paris et le bibliste J. Radermakers. De même pour le disque « *Comme un Câlin* », préparé avec le soutien, les conseils et les remarques de l'équipe *Pomme d'Api*.

Dans la riche collection du label *Arc-en-Ciel* de Studio SM il existe des centaines de chansons pour enfants. Certaines d'entre elles sont quasi intemporelles dans leur écriture. Elles mériteraient un recyclage, là où les qualités techniques des enregistrements, des interprétations ou des orchestrations ont pris des rides.

* * *

Pour finir, permettez-moi de faire une improvisation mythologique !

Zeus pour se venger de Prométhée a envoyé aux hommes un fléau : la pensée unique. ADF-BAYARD MUSIQUE devient un quasi monopole dans certains domaines. Qui dit monopole, dit risque de pensée unique, d'embouteillage, d'enlèvement. De tout mon cœur je souhaite que les dieux de l'Olympe veillent à ce que la pensée unique reste bien enfermée dans la boîte de Pandore. Qu'on ne la laisse pas s'échapper !

Jo Akepsimas

12 septembre 2013

